

Direction : Direction de la Transition écologique et des Bâtiments

n° d'ordre : DEC2022\_013

## DÉCISION DU MAIRE

Nomenclature : 8.8

**Objet : Cause animale - Campagne 2022 de stérilisation et d'identification des chats errants**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L.211-11 à L211-28,  
Vu la motion votée en Conseil municipal du 29 septembre 2020 en faveur du référendum pour les animaux,  
Vu la délibération votée en Conseil municipal du 26 janvier 2021 sur le plan d'actions de la cause animale,

Considérant que la Fondation 30 Millions d'amis, sise 40 rue Albert 1<sup>er</sup> à Paris (75008), est en mesure d'assurer la mission de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire pessacais,  
Considérant que la Ville a défini une participation financière pour 2022 à hauteur de 1 400,00 € TTC pour l'intervention sur 40 chats,

### Décide

**Article 1** : de souscrire un marché sans publicité ni mise en concurrence dans le cadre de la campagne 2022 de stérilisation et d'identification des chats errants avec La **Fondation 30 Millions d'amis** domiciliée 40 rue Albert 1<sup>er</sup> à Paris (75008). Ceci, pour un montant de 1 400,00 € TTC.

**Article 2** : d'engager les crédits nécessaires au financement de ce marché, inscrits au budget de la commune, sur l'opération PE108O001- Natana 011/020/6226.

Fait à Pessac, le 3 février 2022

Le Maire,

**Signé**  
Franck RAYNAL